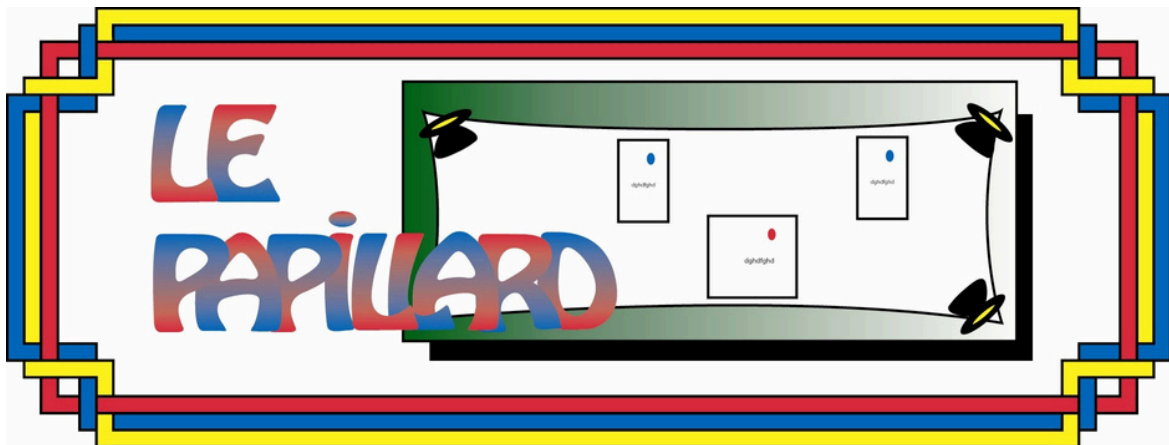


Guide d'information trimestriel



Année 3, volume 2

Décembre 2025 à Février 2026

À conserver

Bureau municipal
188-100, rue Jeanne-d'Arc
Papineauville (Québec) J0V 1R0
papineauville@papineauville.ca / 819 427-5511

www.papineauville.ca

Politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville

La municipalité de Papineauville reconnaît l'importance de la protection des renseignements personnels des citoyens. Les renseignements personnels comprennent toute information permettant d'identifier une personne, qui est transmise à la municipalité de Papineauville, soit le nom, l'adresse, le téléphone, le courriel. La municipalité de Papineauville est consciente des préoccupations liées à la confidentialité et estime que la protection des renseignements personnels est l'une de nos responsabilités.

Renseignements relatifs à l'identification des abonnés (utilisation, collecte et rétention)

La municipalité de Papineauville interprète l'usage des diverses plateformes comme un consentement aux traitements des renseignements personnels tels que définis par la politique.

La Municipalité de Papineauville collecte, conserve et utilise uniquement l'information relative aux personnes afin d'administrer les activités de la municipalité de Papineauville et de fournir des services d'information de haute qualité à la population. Nous ne conservons cette information que le temps nécessaire pour remplir ces objectifs ou lorsqu'une demande est faite de les détruire.

La municipalité n'est pas responsable du traitement des renseignements personnels réalisés par les sites web de tiers.

Exactitude des renseignements

La municipalité assure la protection des renseignements personnels qu'elle détient conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et des renseignements personnels, ces informations étant conservées dans le respect des règles fixées par la loi. Toute demande de correction de renseignements inexacts sera traitée dans les meilleurs délais.

C'est votre droit de connaître les informations personnelles que nous détenons à votre sujet. Vous pouvez donc en faire la demande par écrit, lettre ou courriel, à l'attention de la responsable de la protection des renseignements personnels.

Limitation de l'accès des employés aux renseignements

Les employés de la municipalité de Papineauville sont informés de l'importance de la protection de la vie privée et de la confidentialité des renseignements. Seuls les employés qui doivent le faire dans le cadre de leur fonction ont accès aux renseignements personnels permettant d'identifier les utilisateurs de nos services.

Bulletin d'information

La municipalité de Papineauville envoie des bulletins d'information et d'autres envois promotionnels ou informatifs aux personnes qui souscrivent par l'intermédiaire du formulaire d'abonnement sur le site Internet de la Municipalité. Nous utiliserons le nom et l'adresse courriel des abonnés afin de leur faire parvenir cette information. Par respect pour la vie privée des abonnés, nous offrons la possibilité de se désinscrire afin de ne plus recevoir de courriels en cliquant sur le lien de désabonnement compris dans le bas des courriels. Les bulletins d'information de la municipalité de Papineauville et autres communications peuvent comprendre des technologies de pistage afin de voir si les messages ont été ouverts, si les abonnés ont cliqué sur les liens et si les pages de notre site Internet ont été consultées à la suite de nos envois par courriel.

Politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville

Site internet, Telmatik, Facebook, Instagram, conversation en ligne

Notre site web est <https://papineauville.ca>.

Notre page Facebook est <https://facebook.com/papineauville>

Notre page Instagram est <https://instagram.com/municipalitepapineauville>

Via Meta Business Suite, nous collectons certaines informations pour les abonnées de notre page Facebook et Instagram. L'outil d'alerte Telmatik utilise le nom, l'adresse de la propriété, le numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel des abonnés.

Notre outil de discussion via le site internet demande le nom, l'adresse courriel et le téléphone

Notre site internet contient des hyperliens permettant aux utilisateurs de visiter d'autres sites. La municipalité de Papineauville n'est pas responsable des moyens utilisés sur ces sites pour y assurer la protection des renseignements personnels.

Protection des renseignements au moyen de procédures de sécurité établies

La municipalité de Papineauville maintient des normes et des procédures de sécurité rigoureuses en ce qui concerne l'accès non autorisé aux renseignements liés aux abonnés. Les renseignements sont recueillis et traités uniquement par le personnel autorisé de la municipalité.

Nous opérons un réseau de données protégé par l'utilisation de mot de passe, par antivirus et des barrières de sécurité (firewalls) respectant les normes de l'industrie.

Bien que la municipalité ne puisse garantir la perte, l'emploi abusif ou la modification de ce type de données, nous nous engageons à ne ménager aucun effort et à utiliser toute son expertise afin que de tels incidents ne puissent survenir.

Témoins

La municipalité utilise des témoins de connexion (cookies) afin de faciliter votre navigation sur le site Internet. Un témoin (cookie) est un petit fichier stocké sur le poste de l'utilisateur d'un site Internet, qui sert principalement à enregistrer des informations sur l'utilisateur et sur les opérations effectuées sur le site en question. Vous pouvez modifier les paramètres de votre navigateur afin de refuser les témoins de connexion. Toutefois, cette action risque de vous priver de l'utilisation de certaines fonctions du site. En aucun cas, ces renseignements ne sont utilisés pour identifier des personnes ou leur habitude de navigation à l'extérieur du site Internet de la municipalité.

Listes de diffusion et bases de données

La municipalité de Papineauville ne va en aucun cas vendre, louer, partager ou rendre accessibles de quelque façon que ce soit les listes de diffusion ou les bases de données des abonnés, à qui que ce soit, à l'exception du personnel de soutien qui pourrait temporairement y avoir accès afin d'assister en cas de défaillance du compte, à moins que ce ne soit exigé dans le cadre de procédures judiciaires ou conformément à une loi, à un règlement ou à un ordre de la cour ou d'un organisme de réglementation détenant la compétence, quels qu'ils soient.

Politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville

Divulgateion des principes reliés à la vie privée

Les abonnés de la municipalité de Papineauville sont en droit de savoir quels renseignements les concernant sont conservés et de quelle façon ces renseignements sont utilisés. Les abonnés sont en droit de voir tout renseignement erroné être rectifié ou supprimé.

Modification de la politique

Il est possible que nous devions modifier cette politique de confidentialité de temps à autre. En cas de modifications apportées à notre politique de confidentialité, la municipalité de Papineauville publiera ces modifications ici. Pour cette raison, les abonnés doivent s'assurer de consulter la politique de confidentialité de façon régulière.

Les modalités de modification sont les suivantes :

Questions concernant la confidentialité à l'intention de la municipalité de Papineauville

Pour toute question concernant cette politique de confidentialité, les abonnés peuvent communiquer avec :

Martine Joanisse

Responsable de la protection des renseignements personnels

Municipalité de Papineauville

188-100, rue Jeanne-d'Arc

Papineauville, Québec J0V 1R0

819-427-5511 poste 2502

papineauville@papineauville.ca

Table des matières

PAGE

Politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville	02
<u>SERVICE AUX CITOYENS</u>	
Mot du maire.....	06
Séances du conseil municipal	07
Trousse de bienvenue	07
Animaux domestiques	08
S.P.C.A.	08
Bottin des employés	09
Telmatik	10
Application Voilà! Signalement	10
<u>RÈGLEMENTS ET POLITIQUES</u>	
Entretien des terrains et des fossés	11
Abri d’hiver et clôture à neige.....	11
Entretien des arbres : une responsabilité partagée	12
<u>ÉVÈNEMENTS</u>	
À venir 2025-2026.....	13
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
Bibliothèque municipale	14
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
Sécurité routière	15
Sécurité sur les plans d’eau	15
Foyers extérieurs	16
Ramonage des cheminées	17
Déneigement des issues	17
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>	
Déneigement privé	18
Stationnement dans les rues municipales	18
Ligne d’urgence	18
Gel des tuyaux - procédure	19
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
Matières résiduelles - procédures	20
Collecte d'encombrants - hors date.....	20
Avis important aux pêcheurs sur glace	21
Écocentre municipal	22
<u>FINANCES ET TAXATION</u>	
Taxation annuelle et complémentaire	23
<u>RESSOURCES ET COMMUNAUTÉ</u>	
Organismes	24
<u>COMMUNIQUÉS</u>	
Bureau municipal – fermeture	25
Sacs réutilisables.....	25
Un moulin perdu - vente.....	25
Frigo partage	26
Conducteurs bénévoles recherchés	26
Des services de transport pour tous dans la MRC de Papineau.....	27



Services aux citoyens

Mot du maire

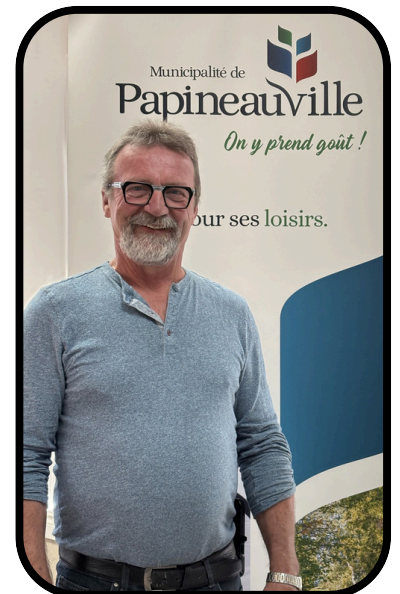
Chères citoyennes, chers citoyens de Papineauville,

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'humilité que j'entreprends ce nouveau mandat à titre de maire de notre belle municipalité. Entouré d'un conseil municipal renouvelé et engagé pour les années 2025 à 2029, je tiens à vous assurer que nous travaillerons avec dévouement, transparence et écoute pour continuer de faire de Papineauville un milieu de vie dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

En cette période festive, je souhaite à chacune et chacun de vous de précieux moments de bonheur en famille et entre amis. Que le temps des Fêtes vous apporte chaleur, santé et sérénité, et que l'année 2026 soit synonyme de réussite et de belles réalisations, tant personnelles que collectives.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, recevez nos meilleurs vœux de paix, de santé et de prospérité.

Michel Leblanc
Maire de Papineauville



Daphné Larouche,
Conseillère siège #1



Danny Monette,
Conseiller siège #2



Eric Hayes,
Conseiller siège #3



Robert Desbiens,
Conseiller siège #4



Béatrice Cardin,
Conseillère siège #5



Charles-Olivier Turpin,
Conseiller siège #6

**Votre
nouveau
conseil
2025-2029**



Services aux citoyens

Séances du conseil municipal

Calendrier des séances 2026

13 janvier 19h00	10 février 14h00	10 mars 19h00
14 avril 19h00	12 mai 19h00	9 juin 19h00
2 juillet 19h00	11 août 19h00	8 septembre 19h00
13 octobre 14h00	10 novembre 19h00	8 décembre 19h00

À l'édifice Jeanne-d'Arc situé au 188, rue Jeanne-d'Arc

Trousse de bienvenue

Vous avez récemment emménagé dans notre belle municipalité? Vous vous apprêtez à découvrir une municipalité connue pour ses parcs et ses paysages naturels. La municipalité de Papineauville trouve son charme dans la combinaison de tous ces éléments. La variété des activités et des services offerts permet de répondre aux besoins et aux goûts de tout le monde et fait de Papineauville une destination de choix pour tous ceux qui cherchent un milieu de vie paisible et actif dans un cadre champêtre.

La trousse de bienvenue est un guide visant à faciliter l'intégration des nouveaux citoyens et citoyennes dans notre municipalité. Elle est remise aux nouveaux propriétaires et elle est disponible, à nos bureaux, pour les nouveaux locataires.

N'oubliez pas de procéder à l'ouverture de votre case postale au bureau de poste situé au 254, rue Papineau.



Services aux citoyens

Animaux domestiques



Propriétaires d'animaux, ceci vous concerne !

Il est de votre responsabilité d'enregistrer votre animal et de nous contacter chaque année pour mettre à jour vos informations et celles de votre compagnon à quatre pattes. Nous vous demandons de bien vouloir nous téléphoner annuellement au 819-427-5511 poste 2501 ou de nous envoyer un courriel à reception@papineauville.ca. Une photo récente de votre animal est également requise.

Merci de votre collaboration !

🚫🐶 Avis important 🐱🚫

Nous rappelons à tous les citoyens que les chiens ne sont pas admis dans les parcs municipaux, y compris dans les zones de jeux d'eau. Cette règle vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les usagers, en particulier les jeunes enfants qui fréquentent ces espaces.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration!

S.P.C.A. de l'Outaouais

Municipalité de
Papineauville
On y prend goût !

Pour signaler la présence d'un animal errant
(chien/chat) ou la maltraitance dont est victime un
animal (chien/chat/certains animaux de ferme)

Communiquez avec les patrouilleurs:
patrouille@spca-outaouais.org
(819) 205-2908

Veillez noter qu'aucun animal ne sera récupéré au
bureau municipal



Services aux citoyens

Bottin des employés

Martine Joannis - **Directrice générale & greffière-trésorière**
819 427-5511 poste 2502 / directiongenerale@papineauville.ca

Sarah Lalande-Dansereau - **Agente administrative**
819 427-5511 poste 2504 / agenteadm@papineauville.ca

Julie Chartrand - **Responsable des finances & trésorière adjointe**
819 427-5511 poste 2506 / finances@papineauville.ca

Amélie Tremblay - **Accueil et perception**
819 427-5511 poste 2501 / reception@papineauville.ca

Nadia Faubert - **Agente administrative, communication & greffière adjointe**
819 427-5511 poste 2511 / adjointe@papineauville.ca

Patrick Chartrand - **Responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique**
819 427-5141 poste 2585 / loisirs@papineauville.ca

Natacha Tremblay - **Responsable de l'urbanisme et de l'environnement**
819 427-5511 poste 2507 / urbanisme@papineauville.ca

Geneviève Poulin - **Inspectrice terrain**
819 427-5511 poste 2505 / inspecteur@papineauville.ca

Patrick Perreault - **Directeur du service des travaux publics**
819 308-0568 / travauxpublics@papineauville.ca

Stephen Bélanger - **Directeur du service incendie**
819 271-9911 / incendie@papineauville.ca

Krystle Côté - **Bibliothécaire**
819 427-5511 poste 2555 / bibliotheque@papineauville.ca

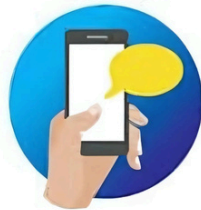


Services aux citoyens

Telmatik

Cet outil de communication permet aux citoyens de recevoir des informations importantes (bris d'aqueduc, avis d'ébullition, etc.) de façon rapide. Il vous est possible de choisir la méthode de communication qui vous convient: appel informatisé, message texte ou courriel.

Pour être en mesure d'offrir efficacement ce service, nous vous demandons de nous fournir vos coordonnées (Nom, adresse, No téléphone et/ou cellulaire, courriel). Vous pouvez nous fournir le tout par courriel reception@papineauville.ca ou par téléphone 819-427-5511 poste 2501



Application Voilà! Signalement

VOILÀ! Signalement

Vous constatez un problème non urgent sur notre territoire ?

SIGNALEZ-LE avec votre téléphone.

Municipalité de Papineauville
On y prend goût!

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



Règlements et politiques

Entretien des terrains et des fossés

Une entrée mal entretenue peut endommager la chaussée et augmenter les risques de collisions routières. C'est pourquoi le propriétaire d'un terrain situé le long d'une route doit maintenir son entrée en bon état et s'assurer que le tuyau de drainage est libre de tout obstacle pouvant nuire à l'écoulement des eaux de surface.

Il en va de même des fossés en bordure de la route, lesquels jouent un rôle de premier plan dans la conservation de cette dernière. Les fossés favorisent l'écoulement des eaux de drainage de la route, ce qui évite l'affaissement des fondations de la chaussée. Il est donc important que le propriétaire maintienne le fossé longeant sa propriété en bon état et exempt de toute obstruction. Il ne peut, par exemple, le remplir de terre ni y jeter des feuilles mortes ou des résidus de tonte de gazon. De même, en hiver, il ne peut y déverser de la neige, pas plus que sur la chaussée ou ailleurs dans l'emprise routière.

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/responsabilite-proprietaires-riverains/Pages/responsabilite-proprietaires-riverains.aspx>

Abri d'hiver et clôture à neige

Les abris d'autos et les clôtures à neige peuvent être installés dès le 1^{er} octobre. L'abri d'auto doit être localisé sur l'aire de stationnement ou sur la voie d'accès y conduisant, être situé à une distance minimale de 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue et de toutes marges latérales. Pour tous les détails, consultez le règlement 2022-005.





Règlements et politiques

Entretien des arbres : une responsabilité partagée !

Chers citoyens,

Saviez-vous qu'en tant que propriétaire, vous avez la responsabilité d'entretenir vos arbres afin d'assurer la sécurité et la visibilité dans notre municipalité ?

Selon le règlement 2016-002 sur les nuisances, il est important de veiller à ce que vos arbres, haies ou arbustes :

- Ne cachent pas la signalisation routière
- N'entravent pas l'éclairage public
- N'empiètent pas sur la voie publique
- Ne représentent pas un danger s'ils sont malades ou en mauvais état

Un arbre bien entretenu contribue à la sécurité et à la beauté de notre environnement. Nous vous invitons donc à faire une petite inspection de votre terrain et à procéder aux tailles ou élagages nécessaires au besoin.

À noter : En cas de besoin, la municipalité de Papineauville se réserve le droit d'intervenir et d'effectuer l'entretien d'un arbre ou de ses branches si ceux-ci sont jugés dangereux pour la sécurité routière ou des piétons.

Merci de votre collaboration pour faire de Papineauville un endroit sécuritaire et agréable pour tous !





Événements

JANVIER - FÉVRIER

Collecte de sang : 14 janvier 2026

Fêtes des semences : 24 janvier 2026

Fête d'hiver : 30-31 janvier et 1er février

Déjeuner du maire : 1er février 2026

**Consulter la programmation
hiver-printemps 2026 en loisirs afin de
connaître tous les détails.**

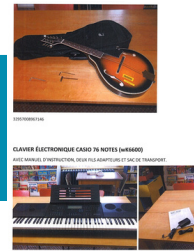
À VENIR 2026



Loisirs et culture

Bibliothèque municipale

Tous les résidents de Papineauville et de Canton-de-Lochaber peuvent s'abonner gratuitement à la bibliothèque. Une carte de membre vous sera remise et devra être présentée pour chaque prêt. Vous pouvez emprunter livres, dvd, instruments de musique et bien plus encore pour une période de 3 semaines. Il est maintenant possible de renouveler et de réserver vos livres de la maison, demander votre NIP à la bibliothèque.



Pour connaître les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale, consultez le site web au www.papineauville.ca

Pour information:
819-427-5511 p.2555
bibliotheque@papineauville.ca

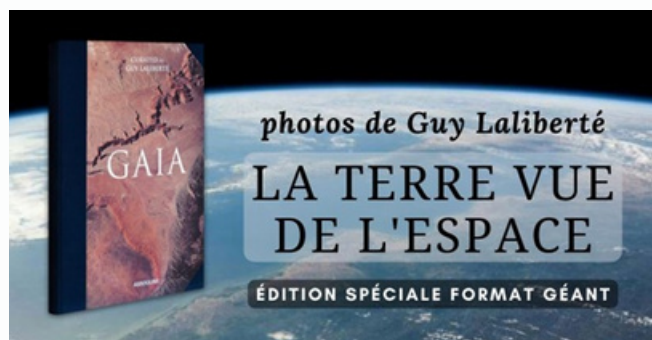
Don de la fondation One Drop au Réseau BIBLIO Offre du coffret Gaia édition artiste

La fondation One Drop a fait don de 26 coffrets Gaia édition artiste au Réseau BIBLIO de l'Outaouais. Il s'agit d'une édition spéciale reliée à la main, publiée à seulement 1 000 exemplaires numérotés et signés par Guy Laliberté. Le coffret, comprenant un livre de format géant avec une couverture rigide, sculptée et embossée ainsi qu'une paire de gants blancs, est d'une valeur de 7 000 \$.

Le format du coffret est de 17 x 24 pouces. La Terre, telle que vous ne l'avez jamais vue : 90 photographies haute définition à couper le souffle, prises depuis l'espace par Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil. Gaia est le dernier tour de force de Laliberté : le premier explorateur privé de l'espace à publier un ouvrage retraçant son voyage photographique. Sur près de 180 pages, il nous offre d'incroyables photographies de la Terre, portraits de quelque quarante pays saisis à trois cent cinquante kilomètres d'altitude durant son voyage de onze jours dans l'espace. Document rare et captivant à la fois, ces images, sortes d'œuvres d'art naturelles, nous révèlent notre planète sous une nouvelle perspective, rarement vue ou même imaginée.

Pour plus d'informations concernant le livre et son contenu, vous pouvez consulter le site Web de la Fondation One Drop à l'adresse suivante : www.onedrop.org/promogaia/.

Le livre devra être conservé comme ouvrage de référence à la bibliothèque et devra être consulté sur place par les abonnés.



** Seule la responsable pourra en faire la manipulation **



Sécurité publique

Sécurité routière

Dans ma municipalité, la vitesse n'est pas un jeu.

Notre but commun: améliorer la sécurité de tous les citoyens, de nos enfants, des plus vulnérables.

Soyez responsable et respectez la signalisation routière. Soyez prudent lors de vos déplacements que ce soit sur la rue Papineau ou sur les rues Viger et Jeanne-d'Arc pour les élèves de l'école primaire St-Pie-X et pour les élèves de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous.



Sécurité sur les plans d'eau

La saison hivernale arrive!

Que vous soyez un adepte de sports sur glace, de motoneige, de véhicules hors-route, de pêche blanche ou de randonnée d'hiver, il est toujours bon de se rappeler ces indications, avant de s'aventurer sur la glace.

Il est important également de respecter l'environnement lors de nos pratiques sportives sur glace.





Sécurité publique

Foyers extérieurs

Les feux extérieurs, pour votre agrément, peuvent être effectués en respectant les normes suivantes:

- Que le feu soit dans une fournaise, un poêle ou foyer en acier ou bloc de béton, muni d'un pare-étincelles d'une cheminée avec capuchon spécialement conçue à cet effet;
- Un périmètre de sécurité de 7,62 m (25pi) devra être respecté entre tout bâtiment et le feu;
- Le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble devra rester sur les lieux du feu jusqu'à ce que celui-ci soit éteint;
- Un moyen d'extinction devra être prévu et disponible sur place tel un extincteur, un boyau d'arrosage ou un contenant ayant un minimum de 20 litres d'eau.

Il est strictement interdit de brûler du bois de construction et autres débris de construction, les feuilles mortes, gazon, etc.

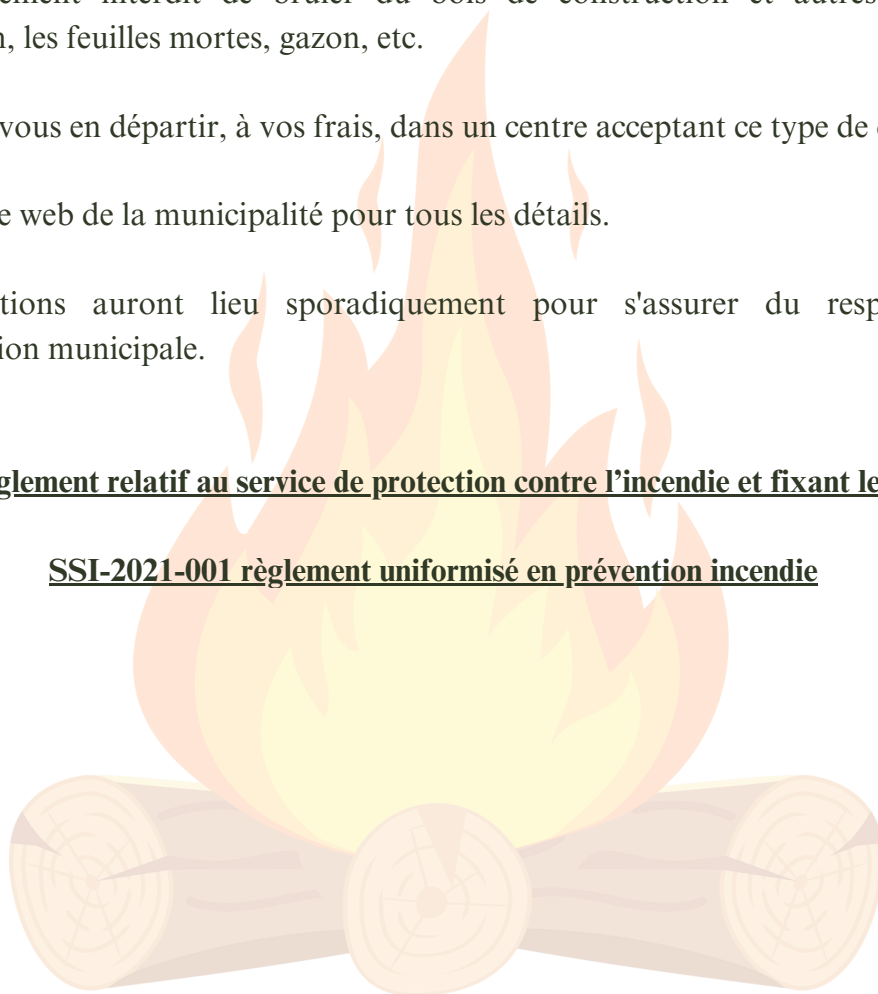
Vous devez vous en départir, à vos frais, dans un centre acceptant ce type de dépôt.

Visitez le site web de la municipalité pour tous les détails.

Des inspections auront lieu sporadiquement pour s'assurer du respect de la réglementation municipale.

2016-022 règlement relatif au service de protection contre l'incendie et fixant les modalités

SSI-2021-001 règlement uniformisé en prévention incendie





Sécurité publique

Ramonage des cheminées

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité de bois brûlé. Le ramonage contribue à prévenir les incendies.

Pour connaître tous les bénéfices, visitez le site de la sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca



Déneigement des issues

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation.

Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.).

Il est de la responsabilité des propriétaires et des entrepreneurs de veiller à ce que les abris d'auto, la neige, les arbres, les arbustes et tout autre obstacle n'obstruent pas la borne ainsi que le panneau indicateur.



Travaux publics

Déneigement privé

La réglementation municipale défend à toute personne de déplacer, jeter, répandre, pousser de la neige ou procéder à des opérations de déneigement en prenant la neige, que cette neige soit prise d'un terrain privé ou public, pour être mise sur un trottoir ou un terrain public ou dans une rue publique ainsi que sur une propriété privée avoisinante. N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.

Il vous est possible de consulter le règlement 314-11-00 sur l'enlèvement de la neige et de la glace sur notre site web.

Stationnement dans les rues municipales

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h00 et 06h00.

Ligne d'urgence - 819 773-0539

Urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Cette ligne peut être utilisée pour rapporter :

- Un bris d'aqueduc ou d'égout
- Des dommages à la voie publique
- Des problème d'inondation



Pour toutes autres demandes/commentaires/questions, communiquez avec le bureau municipal durant les heures d'ouverture du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h au 819-427-5511 poste 2511



Travaux publics

Gel des tuyaux - procédure

PÉRIODE DE GRAND FROID

Conseils pour éviter le gel de la tuyauterie

Les épisodes de grand froid peuvent gravement endommager les conduites d'eau. Nos conseils vous permettront de prévenir le gel de vos tuyaux, de réagir rapidement en cas de problème et d'éviter les mauvaises surprises cet hiver.

Prévention : des gestes simples à adopter
Pendant les grands froids.

- Gardez les portes d'armoires de cuisine et de salle de bains ouvertes afin de permettre à l'air chaud de circuler autour de la plomberie.
- Pendant votre absence, demandez à une personne de confiance de vérifier votre maison régulièrement.
- Laissez couler un mince filet d'eau en tout temps pour assurer une circulation dans les tuyaux et ainsi éviter le gel. Attention toutefois, assurez-vous que votre drain n'est pas obstrué, afin d'éviter les dégâts d'eau.

Si vous tournez le robinet et que l'eau ne sort pas ou peu, vos tuyaux sont probablement gelés. Vous devez agir immédiatement pour éviter une rupture.

Mes tuyaux ont gelé : quoi faire ???

Malgré vos efforts, vos tuyaux ont gelé ? Suivez nos conseils pour activer leur dégel et leur permettre de fonctionner à nouveau.

- Ouvrez les robinets.
- Suivez le tuyau qui alimente le robinet afin de trouver la zone gelée. Elle sera givrée ou sera glacée. Le tuyau peut être légèrement bombé ou fissuré.
- Chauffez la zone gelée avec un sèche-cheveux, dirigez un appareil de chauffage vers la partie gelée du tuyau ou utilisez un ruban de chauffage électrique.
- Si ces techniques ne fonctionnent pas ou que le gel est situé à l'extérieur de l'immeuble, consultez un plombier pour demander une intervention.

Le dégel est effectué par un entrepreneur en plomberie. Lors de l'intervention, l'entrepreneur en plomberie détermine l'endroit du gel. Les coûts de l'inspection et des réparations sont assumés à 100 % par le propriétaire ou la municipalité si le gel se situe dans l'emprise municipale. La municipalité sera responsable des coûts jusqu'à la ligne de propriété. Le propriétaire sera responsable des coûts de la ligne de propriété jusqu'à la résidence ou tout autre bâtiment.



Environnement

Matières résiduelles - Procédures

La journée de collecte est le lundi dès 6h00 pour toute la municipalité. Nous vous recommandons de déposer vos bacs de matières résiduelles à la rue à partir de 16h00 la veille du jour prévu de la collecte. Lors du dépôt de vos bacs aux abords de la rue vous devez positionner les roues de votre bac de matières résiduelles vers la maison. Une distance de 2 pieds entre vos bacs est requise pour faciliter la collecte. Il est interdit d'obstruer la rue ou le trottoir avec des matières résiduelles ou avec leurs contenants ainsi que de limiter l'accès aux contenants. Ils doivent être à la limite de la propriété.

Vous devez les retirer au plus tard à 21h00 la journée même de la collecte et les déposer en cours latérale (sur le côté de la maison, à partir du coin de la fondation avant de la résidence vers l'arrière) ou arrière.



Collecte d'encombrants - hors date

Le règlement sur la gestion des matières résiduelles a été modifié afin de palier au problème des encombrants laissés en bordure d'une voie publique à l'extérieur des périodes prévues pour les collectes d'encombrants.

Nous désirons vous informer que le règlement prévoit que les encombrants déposés en bordure d'une voie publique à l'extérieur des périodes permises seront récupérés par un fournisseur externe, mandaté par la municipalité et facturé au propriétaire de la résidence.

Pour éviter ce type de situation, la municipalité offrira aux citoyens la possibilité de faire l'achat d'un coupon par résidence annuellement au coût de 150\$. Ce coupon permet de disposer un maximum de 5 items.

L'adoption de cette nouvelle réglementation permettra de diminuer la présence d'encombrant sur le territoire en plus d'améliorer son apparence.



Environnement

Avis important aux pêcheurs sur glace

Le propriétaire d'une cabane à pêche doit laisser dans un état propre l'espace qu'il occupe sur la glace. De la même façon, les utilisateurs doivent maintenir les zones de pêche propres et exemptes de tout déchet.

À cet effet, l'utilisateur doit évacuer de la glace, chaque jour, ses déchets et doit les déposer dans les contenants prévus à cette fin. De plus, il est interdit de vider votre toilette portative ou autres contenants utilisés pour vos besoins personnels, sur la glace.





Environnement

Écocentre municipal RLS environnement

Endroit :

108, rue Papineau, Papineauville

Heures d'ouvertures :

Horaire d'été

(1^{er} mai au 31 octobre)

Lundi au vendredi : 8h à 17h

Samedi : 8h à 12h

Horaire d'hiver

(1^{er} novembre au 30 avril)

Lundi au vendredi : 8h à 17h



Matières acceptées SANS frais

(pour les résidents et propriétaires non occupants de Papineauville)

- Cartons et papiers ;
- piles et batteries ;
- peintures, solvants, vernis, décapants ;
- huiles, aérosols, acides, bases ;
- produits d'entretien de piscines, chlore, brome ;
- bonbonnes de propane, butane ;
- pneus de moins de 48" de diamètre ;
- Matériaux informatiques, électroniques, cellulaires, électroménagers ;
- matériaux ferreux et non-ferreux, files électriques ;
- ampoules, fluorescents, néons ;
- extincteurs domestiques ;
- textiles, vêtements usagés, sièges de bébé ;
- résidus verts en vrac (sans sac ou contenants)
- cartouches d'encre.

Matières acceptées AVEC frais

Matériaux de construction et rénovation :

- Bois, palettes, sciures, copeaux ;
- gypse ;
- laine isolante ;
- céramiques ;
- fenêtres, verres plats, pare-brise ;
- bardeaux d'asphalte ;
- béton, asphalte, briques.

Meubles encombrants :

- Matelas ;
- frigidaire ;
- congélateur ;
- meubles ;
- etc.

Plastiques rigides Emballage agricole



Taxation annuelle

Les comptes de taxes municipales (propriétés résidentielles et commerciales) sont envoyés par la poste à tous les propriétaires vers la fin-janvier.

Afin d'aider nos contribuables, il sera possible dès 2026 de payer en 6 versements sans intérêts. Les dates possibles sont:

Jeudi 26 février 2026

Mercredi 15 avril 2026

Lundi 15 juin 2026

Jeudi 13 août 2026

Jeudi 15 octobre 2026

Mardi 1er décembre 2026

Dates suggestives. Celles-ci pourraient se voir modifier sans préavis

Tous les contribuables de la municipalité de Papineauville qui doivent plus de 300 \$ peuvent acquitter leur compte de taxes en 6 versements égaux. Il est aussi possible d'acquitter le total de votre compte à tout moment ou de le faire en moins de versements. Des frais d'intérêt peuvent s'appliquer si la date d'échéance n'est pas respectée.

Il se peut que vous receviez durant l'année en cours une taxation complémentaire. Cette taxation est effectuée suite à une visite à votre propriété par la firme d'évaluation Servitech (suivant la fermeture d'un permis de rénovation ou de lotissement, un maintien d'inventaire ou suite à la vente de la propriété) qui réévalue, à la hausse ou à la baisse et souvent sans changement votre évaluation.

Pour toute question ou demande d'information, communiquez avec Julie Chartrand, responsable des finances, au 819-427-5511 poste 2506 ou finances@papineauville.ca



Organismes

Centre de généalogie & comité des affaires culturelles de Papineauville / Sainte-Angélique

277-A, rue Papineau

819-427-5511 poste 2508 / info.cgpn@gmail.com

www.cgpn-ccp.org

Cercle des fermières

277-C, rue Papineau

819-427-5511 poste 2550

Présidente: Pierrette Charlebois 819-423-6973

Club aquatique Les Marsouins Papineau

Piscine: 819-427-5511 poste 2520

Responsable: Denise Guindon

Club de marche La Randonnée

papillon.dion@gmail.com

Responsable: Christine Dion

Corporation des loisirs de Papineauville / Sainte-Angélique

188-100, rue Jeanne-d'Arc

clp-papineauville@outlook.com

www.corporation-des-loisirs-papineauville.com

Corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau

188-202, rue Jeanne-d'Arc

819-308-1786

www.cc1786.ca

Les aînés de la Baie

277-B, rue Papineau

819-427-5511 poste 2551 / ainesdelabaie@gmail.com

Président: Paul Gagnon

Prévention C.É.S.A.R. Petite-Nation

168, rue Jeanne-d'Arc

819-308-1010 poste 100 / direction@preventioncesar.ca

Directrice: Sylvie Durocher



Communiqué

Bureau municipal - fermeture

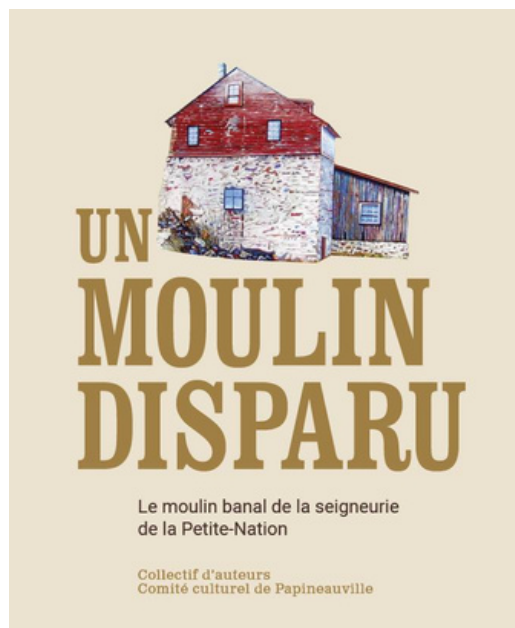
Le bureau municipal ainsi que le service de l'urbanisme seront fermés du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026.

Sacs réutilisables

À Papineauville on se sac pas de l'environnement !

Passez nous voir au bureau municipal pour récupérer votre exemplaire au coût de 5\$ des sacs 100% coton organique par des gens d'ici.

Faites vite nos quantités sont limitées !!



Un moulin disparu - En vente

Au coût de 40,00\$ - argent comptant seulement.

Disponible à la réception du bureau municipal et à la bibliothèque municipale



Communiqué



Frigo partage

Le CPE/BC de la Petite-Nation est fier de vous annoncer la mise en place d'un deuxième Frigo-Partage à son installation de Papineauville. Le but de cette initiative est de réduire le gaspillage alimentaire et de permettre à tout le monde d'en profiter! Ouvert à tous.

Déposez, prenez, partagez

Conducteurs bénévoles recherchés

TAC PAPINEAU, votre service de transport adapté et collectif dans Papineau est toujours à la recherche de conducteurs bénévoles.

Que vous n'ayez que quelques heures par semaine à offrir ou encore plusieurs journées, tout est utile quand il est question de faciliter les déplacements des personnes résidant sur le grand territoire de la MRC.

Les conditions pour être conducteur bénévole :

1. Compléter notre formulaire de demande pour devenir conducteur bénévole*
2. Fournir une copie d'un permis de conduire valide
3. Être propriétaire d'un véhicule bien tenu avec preuve d'immatriculation et d'assurance
4. Se soumettre à une vérification d'antécédents judiciaires
5. Un certificat médical peut être exigé (en tout temps)

Cela vous intéresse! Sachez que certaines municipalités de notre territoire ne peuvent être desservies par manque de bénévoles!

***Complétez notre formulaire en ligne sur notre site web au www.tacpapineau.ca ou composez le 819-308-0788 poste 3504**



Communiqué

Des services de transport pour tous dans la MRC de Papineau

Vous devez vous déplacer et vous résidez dans l'une des 25 municipalités de la MRC de Papineau?

TAC Papineau est là pour vous! Notre slogan : « On vous transporte avec cœur ».

Deux possibilités :

1. Transport adapté si vous y êtes admissible selon les critères établis
2. Transport collectif offert à tous pour des raisons multiples : rendez-vous de santé ou professionnels, pour le travail, les loisirs, les emplettes...

Consultez notre site web au www.tacpapineau.ca pour en savoir plus ou appelez le 819-308-0788 poste 0

Vous devez être d'abord inscrit avant de pouvoir avoir accès au transport et certaines règles encadrent l'un ou l'autre des types de transport.

C'est une façon simple et agréable de pouvoir bénéficier d'un service porte à porte et de pouvoir vous déplacer sur le territoire de la MRC de Papineau et même en dehors du territoire.

PROFITEZ-EN!



Contactez-nous



819 427-5511



papineauville@papineauville.ca



**188-100, rue Jeanne-d'Arc, Papineauville,
Québec, J0V 1R0**

